

DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
ARRETE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville
Place Jean Delvainquière
BP 30109 – 59393
Wattlelos Cedex

Nous, Maire de la Ville de Wattlelos,
Vu l'Article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités
Territoriales ;

Vu la délibération n° 01 du Conseil Municipal du 27 mai 2020
portant création de douze postes d'adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté municipal du 23 mars 2021 portant attribution de
fonctions à 12 adjoints ;

Vu l'arrêté municipal du 12 novembre 2024 portant attribution de
fonctions à 15 Conseillers Municipaux Délégués ;

Considérant que **Madame BOITTE-DEBAERE Emeline** occupe le
poste de Conseillère Municipale Déléguée et a en charge le Conseil Municipal
des Enfants, la Ferme Pédagogique et le bien-être Animal ;

ARRETONS

Article 1er – Il est consenti à **Madame BOITTE-DEBAERE Emeline** la
délégation de fonction pour le Conseil Municipal des Enfants, la Ferme
Pédagogique et le bien-être Animal.

Article 2 – Dans le champ de sa délégation, **Madame BOITTE-DEBAERE
Emeline** prendra toutes décisions et signera tout document ou courrier, bon
d'engagement, devis, attestation et autre document à destination des
administrés, administrations, associations ou autre partenaire de la ville.

Article 3 – **Madame BOITTE-DEBAERE Emeline** pourra :

- ✓ Signer les courriers, attestations, certificats relevant de l'Administration
Générale de la Commune,
- ✓ Certifier le caractère exécutoire des actes communaux et la conformité des
extraits des registres communaux.

Article 4 – En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de
signature prévue à l'article 2 pourra être exercée par :

- **Monsieur FITAMANT Sébastien**, Adjoint en charge de la Ville Nature et
de la Coopération Transfrontalière, pour la délégation à la Ferme
Pédagogique et le bien-être Animal.
- **Monsieur TALEB-AHMED Azedine**, Adjoint en charge de la Réussite
Educative, pour la délégation au Conseil Municipal des Enfants.

Article 5 – L'arrêté municipal du 4 juin 2020 portant délégation de fonction et
de signature à **Madame BOITTE-DEBAERE Emeline** est abrogé.

Article 6 – Conformément à l'Article L. 2122-19 du Code Général des
Collectivités Territoriales, cette délégation s'exerce sous la surveillance et la
responsabilité du Maire.

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le

S²LO

ID : 059-215906504-20241112-2024_11_12B-AR

Article 7 – Le Directeur Général des Services et le Comptable Public des Collectivités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, et publié sur le site internet de la Commune.

Le présent arrêté est rendu exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n ° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n ° 82-623 du 22 juillet 1982

Fait à Watrelos, le 12 novembre 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Watrelos, le 13.11.24
Le Maire,

Dominique BAERT



Dominique BAERT

Notification

Madame BOITTE-DEBAERE Emeline

Le,

Monsieur FITAMANT Sébastien

Le,

Monsieur TALEB-AHMED Azedine

Le,